



Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Distr. générale 26 septembre 2022 Français

Original: anglais

Réunion des États parties

Neuvième réunion

Genève, 20 octobre 2022
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Élection, conformément aux articles 7 et 9 du Protocole facultatif
se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines
ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, des 13 futurs
membres du Sous-Comité pour la prévention de la torture
qui remplaceront les membres dont le mandat arrive

Élection de 13 membres du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Note du Secrétaire général

Additif

à expiration le 31 décembre 2022

- 1. Conformément à la procédure prévue à l'article 6 (par. 3) du Protocole facultatif, le Secrétaire général a, dans une note verbale datée du 18 mai 2022, invité les États parties à présenter, au plus tard le 18 août 2022, leurs candidatures pour l'élection des 13 membres du Sous-Comité pour la prévention de la torture. Les curriculum vitae des 16 candidats désignés à cette date figurent dans le document CAT/OP/SP/20. Le curriculum vitae de la candidate désignée après cette date figure dans le document CAT/OP/SP/20/Add.1.
- 2. Le 19 septembre 2022, le Kazakhstan a retiré la candidature de Veniamin Alayev.

